

Des patrons dénoncent les moutons noirs

Plusieurs patrons de l'industrie graphique nous ont fait part de leur irritation de voir des entreprises non membres de Viscom obtenir des marchés publics sans y avoir droit puisqu'elles ne respectent pas le CCT. Cette concurrence déloyale pourrait être évitée si Viscom faisait la demande conjointe avec comedia auprès du Secrétariat à l'économie d'étendre le CCT à toutes les entreprises de la branche.

Certains patrons membres de Viscom (association patronale de l'industrie graphique) se trouvent devant un problème. Les entreprises affiliées à l'association s'engagent à respecter le Contrat collectif de travail (CCT), cela veut donc dire que lorsqu'elles soumissionnent auprès d'une collectivité publique pour obtenir une commande, elles doivent garantir des conditions de travail et de rémunération correctes. Mais elles se trouvent parfois face à des entreprises qui ne sont pas membres Viscom et qui ne respectent pas le CCT. Elles peuvent ainsi voir le marché leur échapper. Logiquement, les pouvoirs publics ne devraient pas accepter de donner la préférence uniquement sur la base du devis le plus bas mais devraient vérifier si cela n'est pas dû à un non-respect du CCT.

Biais de concurrence

Un certain nombre de patrons membres de Viscom nous ont ainsi fait part de leur irritation de voir des entreprises non affiliées obtenir des marchés publics. L'année passée, le Conseil d'Etat genevois avait

réouvert le marché de l'impression de la *Feuille d'Avis officielle*. La Société neuchâteloise de presse (groupe Hersant) avait soumissionné. Or, elle ne respecte pas le CCT depuis fort longtemps. Face à ce concurrent non loyal, l'imprimerie Atar à Genève a alors pris contact avec comedia pour entreprendre des démarches officielles auprès du Conseil d'Etat genevois qui a redonné le contrat à Atar.

Anthony Picard est directeur de l'imprimerie Juillerat Chervet SA à St-Imier et Bévillard qui compte 32 collaborateurs. Il confirme pour l'avoir vécu lui-même que dans les cantons de Berne et de Neuchâtel, certains soumissionnaires sont acceptés par les pouvoirs publics alors qu'ils ne sont pas soumis au CCT. «Je n'en pense pas du bien puisque je n'en fais pas partie! Je suis pour que les entreprises soient soumises par défaut au contrat collectif!» Il rejoint ici la demande de comedia en vue de la renégociation du CCT 09 de déclarer le CCT de force obligatoire pour toutes les entreprises de la branche. «Nous n'aurions alors plus besoin de faire d'enquête puisque l'entreprise serait de jure soumise au CCT» rajoute-t-il. Hélas, même dans ce cas de figure, des contrôles s'avéreront nécessaires puisqu'actuellement, des entreprises Viscom ne respectent pas toujours le CCT. Si Viscom consultait ses membres sur une demande au Secrétariat à l'économie (Seco) d'étendre le CCT à toutes les entreprises de la branche, Picard y serait favorable.

A Genève, exception suisse, les autorités publiques exigent des entreprises non signataires des CCT de signer les usages (équivalant au CCT dans l'industrie graphique) qui permettent une égalité de traitement et évitent, du moins sur le papier, des biais de concurrence.

Picard note toutefois que cela ne signifie pas qu'il y ait un contrôle derrière! L'engagement sur l'honneur peut en effet s'arrêter à la signature.

Fin de la formation paritaire?

Le biais de concurrence se retrouve également en matière de formation. En effet, les entreprises non membres de Viscom bénéficient de travailleurs formés sans avoir cotisé au fonds paritaire de formation. En outre, il semblerait que Viscom veuille remettre en cause la dimension paritaire de la formation en dénonçant l'annexe du CCT concernant les conditions d'apprentissage et la convention régissant l'Office paritaire de formation professionnelle (voir *M-magazine* N° 7). «Si l'on veut que notre métier reste performant, on a besoin de gens formés. Il faut donc se donner les moyens de les former, avec un pot commun alimenté par toutes les entreprises» souligne Picard. Faut-il remettre en cause la dimension paritaire de la formation? «Il faut alors que l'on me présente les avantages d'une scission. Actuellement ça fonctionne bien!» affirme-t-il. C'est l'occasion de rappeler ici que les savoir-être et les savoir-faire sont également paritaires.

Viscom laisse entendre qu'elle ne reconduirait pas le CCT si les syndicats n'acceptent pas la paix absolue du travail. Picard rappelle qu'il est préférable d'avoir une base légale: «Cela ne doit pas être une bible quotidienne mais rester une toile de fond. C'est même un argument de vente. Le fait d'être membre Viscom et de respecter le CCT nous permet de recruter plus facilement des salariés attachés à cette idée de respect.»

Yves Sancey

L'imprimerie Juillerat Chervet SA à St-Imier. (photo Rainer Sohlbank)





UNE DIRECTIVE BOLKESTEIN SUISSE ?

On l'a appris par la *Feuille fédérale* du 15 juillet dernier. La consultation pour la nouvelle loi sur les marchés publics a vu son délai prolongé jusqu'au 15 novembre. Cette loi serait l'occasion d'interdire aux pouvoirs publics d'accorder une commande à une entreprise qui ne respecte pas les conventions collectives, qu'elles soient déclarées de force obligatoire ou non.

Au contraire, le projet de révision de la loi sur les marchés publics mis en consultation par le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz est une offensive dirigée contre les conditions de travail en Suisse, au nom de «l'utilisation économique des fonds publics». Le but : économiser entre 400 et 1200 millions de francs. Merz entend en effet «renforcer la concurrence» et remplacer la règle selon laquelle, lors de travaux effectués pour la Confédération, les salaires usuels locaux doivent être respectés (principe du lieu d'exécution) par le «principe du lieu de provenance», à savoir : l'application, pour les soumissionnaires qui ont leur siège ou leur filiale en Suisse, des dispositions du lieu de provenance de l'entreprise (art. 25, al. 3), grâce à une nouvelle et discutable interprétation d'une vieille loi fédérale sur le marché intérieur.

On court ainsi le risque d'être confronté à une vaste sous-enchère sociale et salariale. La directive Bolkestein prévoyait elle aussi, à l'échelle européenne, que ce soit les réglementations du pays d'origine de l'entreprise qui s'appliquent plutôt que celles des pays où elles sont installées. Suite à une grande mobilisation européenne, le Parlement a amendé le texte en supprimant le principe du «pays d'origine». Ne laissons pas un Bolkestein suisse s'installer. (*M-magazine* avec USS-info)

Spéculateurs & cie

Peter Stämpfli est délégué du conseil d'administration du groupe Stämpfli. Cet imprimeur bernois s'en est récemment pris aux parasites de la finance et de la Bourse dans un éditorial du magazine interne *Die Marginalie*, envoyé tous les trois mois aux collaborateurs·trices et à la clientèle. Nous reproduisons intégralement sa mise au point parue sous le titre «Spekulanten»*.



«On ne peut pas imposer aux choses une logique qui leur est étrangère, et encore moins à un être humain. Cela équivaut à un viol. Et ils en ressortent brisés, les hommes comme les choses.» Uwe Timm, «Der Schlangenbaum»

Laissez-moi le dire de but en blanc : je déteste les entrepreneurs et les managers qui ont pour seul but de racheter des entreprises afin d'enjoliver leur situation réelle et de pouvoir ainsi les revendre plus cher. Ce sont des spéculateurs aux mobiles égoïstes. Des parasites sans utilité économique, mais au potentiel de nuisance bien réel.

Avec un tel comportement, ils ruinent la confiance placée par les salariés dans la direction de leur entreprise. Spéculateur : insulte autrefois, c'est devenu un métier qui fascine les médias. Je ne dénonce pas ici les entrepreneurs et les managers qui rachètent des sociétés en péril pour les développer à long terme, puis les revendre quand ils en auront fait des entreprises saines et robustes. Leur activité à un sens, car la prospérité générale augmente et les emplois sont durablement garantis.

Je déteste les personnes ayant pour seul but de s'enrichir au plus vite, à coups d'opérations boursières. Ce sont des parasites, vivant du travail des autres. On peut certes me reprocher de mal comprendre le monde de l'économie et les événements actuels. Mais la crise finan-

cière montre que je ne suis pas le seul à m'y perdre dans ces transactions savantes, dans les opérations à terme et les montages financiers complexes... Et pour commencer je ne comprends pas qu'il y ait toujours des personnes pour croire, malgré tous leurs diplômes et les postes à responsabilités qu'elles occupent, que la hausse des cours ne s'arrêtera jamais, comme l'ont fait les jongleurs de la finance avec le «subprime».

Je me réfère volontiers à la nature. Tout y évolue à la manière des vagues. Les phases de croissance alternent avec celles de décroissance. Ce qui a fleuri se fane pour reflourir. Les saisons passent et les températures varient. Rien n'est ni abrupt ni axé sur le succès à court terme. Les changements demandent du temps.

Les entreprises n'échappent pas à la règle. Celles qui réussissent ne sont pas celles qui se maintiennent à flot grâce à des opérations boursières «sensationnelles». Au contraire, il faut abandonner toute idée de profit immédiat pour agir à long terme. Ce constat n'est pas nouveau, mais il faut hélas le rappeler aujourd'hui.

Peter Stämpfli

* Traduction française de Sylvain Bauhofer, Muri bei Bern.